

# Les Parcs naturels régionaux porteurs de reconnaissances internationales



En 2023, la France compte 58 Parcs naturels régionaux, qui couvrent 17% du territoire national. Ces aires protégées, reconnues par l'Union internationale pour la conservation de la nature (catégorie V UICN), ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager.

A ce classement national de prestige s'ajoutent, pour de nombreux Parcs, d'autres distinctions internationales : Géoparcs UNESCO, biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, sites Ramsar, réserves de biosphère, réserves de ciel étoilé (RICE), etc. Les dossiers de candidatures sont régulièrement portés par les Parcs eux-mêmes. Le prestige de ces distinctions contribue à renforcer la renommée et l'attractivité, notamment touristique, des territoires classés Parc naturel régional.

Au total, 31 Parcs naturels régionaux bénéficient d'au moins une distinction internationale. Parmi celles-ci, on note une représentation significative des territoires de Parcs pour :

- Le **label Géoparc UNESCO** distingue un territoire présentant un patrimoine naturel géologique remarquable. Son principal objectif est d'explorer, de développer et de célébrer les liens entre cet héritage géologique et tous les autres aspects du patrimoine naturel, culturel et immatériel du territoire. La France compte 7 Géoparcs, 5 Parcs sont concernés par ce classement. La candidature du Parc Normandie-Maine devrait bientôt venir étoffer cette liste.
- Les **biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO** doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire au moins un des dix caractères de sélection du classement UNESCO. La France compte 52 biens inscrits sur cette liste (44 biens culturels, 7 biens naturels et 1 bien mixte), 8 d'entre eux se situent tout ou partie dans 10 Parcs naturels régionaux. Le dernier classement en date est celui des Volcans et forêts de la Montagne Pelée et des pitons du nord de la Martinique dans le Parc de la Martinique.
- Les **sites Ramsar** sont reconnus par la Convention de Ramsar comme des zones humides d'importance internationale. Pour être désigné, un site Ramsar doit répondre à un ensemble de critères, tels que la présence d'espèces vulnérables. Les actions de conservation et de gestion développées sur ces aires protégées servent à maintenir les caractéristiques écologiques de ces zones humides. 53 sites Ramsar sont dénombrés en France, 15 Parcs sont concernés par 19 sites Ramsar sur leur territoire, comme le Parc de Guyane avec le site Basse Mana, le site de l'estuaire du Sinnamary et le site du Marais de Kaw.
- Les **réserves de biosphère** sont des territoires reconnus par l'UNESCO qui proposent des solutions conciliant la conservation de la biodiversité et son utilisation durable. Il existe actuellement 738 réserves de biosphère dans 134 pays. Elles sont au nombre de 16 en France et concernent plus de 17 Parcs naturels régionaux, avec tout ou partie d'une réserve dans le périmètre de classement du Parc. Classé en 1977, la réserve de biosphère Luberon-Lure s'étend sur le Parc naturel régional du Luberon, pour sa zone centrale, et en petite partie sur le Parc du Mont-Ventoux et le Parc du Verdon, pour ses zones tampon et zones de transition.
- Le **label de réserve internationale de ciel étoilé (RICE)** est attribué à des lieux où la qualité de ciel est exceptionnelle et où des mesures ont été prises pour minimiser la pollution lumineuse. La distinction est attribuée par l'international Dark-Sky Association (IDA), organisation américaine

à but non lucratif, depuis 2001. 5 réserves se situent en France dont 3 dans des Parcs naturels régionaux. Le ciel du Parc du Vercors a, par exemple, obtenu cette distinction en septembre 2023.

- La **liste verte des aires protégées de l'UICN** a pour principal objectif de contribuer à faire progresser la qualité de gestion et de gouvernance de l'ensemble des aires protégées à l'échelle mondiale, en valorisant les sites et les pratiques exemplaires. Elle est à la fois une méthodologie et un label international fondés sur un standard international de durabilité. 22 sites français figurent sur la Liste verte et sont donc reconnus au niveau international pour leur bonne gouvernance, leur planification solide, leur gestion efficace et leurs résultats obtenus pour la conservation de la nature. Les Vosges du nord sont le seul Parc naturel régional à être titulaire de ce label.

*Source chiffrées et cartographique : PatriNat 2023 et Géo Portail (<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)*